

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Travaux dans les E.P.L.E.</b>	<b>331</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2313-1, L2422-12 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-6,
- VU** le Code de la commande publique,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20,21 et 22 décembre 2017 approuvant la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) pour la période 2018-2024,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 64 085 670 € pour permettre la mise en œuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 « Travaux dans les EPLE » selon le détail joint en annexe 1;

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 360 000 € à la ville d'Aizenay au titre de la participation de la Région à la construction d'un complexe sportif adjacent au futur lycée d'Aizenay. Une affectation de ce montant a été votée lors de la Commission permanente du 27 septembre 2019;

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 160 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au titre de la participation de la Région à la construction d'un équipement sportif. Une

affectation de ce montant a été votée lors de la Commission permanente du 15 novembre 2019;

**ATTRIBUE**

une participation financière de 179 414 € au Département du Maine et Loire au titre de la rénovation de la chaufferie de la cité scolaire Renoir à Angers. Une affectation de ce montant a été votée lors de la Commission permanente du 13 novembre 2020;

**AUTORISE**

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération des 9 et 10 juillet 2020;

**APPROUVE**

la convention relative à la construction du complexe sportif adjacent au futur lycée d'Aizenay;

**APPROUVE**

la convention relative à la construction du complexe sportif adjacent au futur lycée de Saint Gilles Croix de Vie;

**APPROUVE**

la convention relative à la rénovation de la chaufferie de la cité scolaire Renoir à Angers;

**APPROUVE**

la convention relative à la rétrocession de parcelles entre la SAFER et la Région des Pays de la Loire au profit du lycée La Germinière à Rouillon;

**AUTORISE**

la Présidente du Conseil régional à signer lesdites conventions.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs